

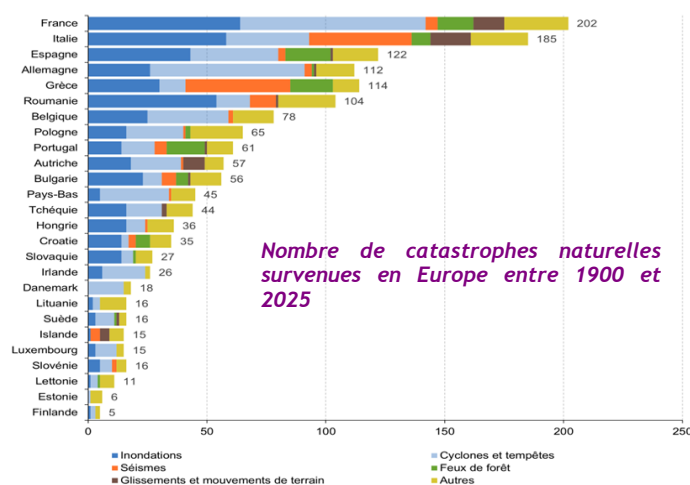
La lettre des CCSPL

commissions consultatives
des services publics locaux



La France particulièrement exposée aux risques naturels

Selon une étude conduite par le SDES (service statistique des ministères en charge du logement, de la construction, du transport, de l'énergie, de l'environnement), il apparaît que **la France est le pays de l'Union européenne qui recense le plus de catastrophes naturelles sur la période 1900-2025.**



Notre pays (territoires d'outre-mer compris) est en effet exposé à une diversité d'aléas naturels pouvant causer des dommages humains, matériels et économiques. Parmi les principaux risques figurent les inondations, les submersions marines, les mouvements de terrain, les feux de forêt, les tempêtes et cyclones, les séismes, les tsunamis et les éruptions volcaniques.

Entre 2001 et 2024, la France a ainsi connu en moyenne quatre événements naturels majeurs par an (causant au moins 10 morts ou 30 millions d'euros de dommages matériels), contre seulement un par an entre 1950 et 2000. Parmi les 161 catastrophes recensées depuis 1950, les inondations représentent près des deux tiers nous indiquent les auteurs de cette étude, qui signalent par ailleurs que près d'un français sur quatre demeure exposé à un tel risque sans en avoir nécessairement conscience (64% de la population n'a pas conscience d'être exposée à un risque d'inondation dans les communes pourtant exposées à ce risque).

Pour en savoir plus : [Les risques naturels en France - État des connaissances en 2025 | Données et études statistiques](#)

Déploiement des datas centers : quelle trajectoire ?

Un volumineux rapport de l'ADEME dresse un état des lieux de la consommation électrique des centres de données en France, propose un outil de modélisation et présente divers scénarios prospectifs dans l'objectif d'assurer la compatibilité de l'essor de ces infrastructures numériques avec les impératifs de la transition énergétique et écologique.

Ce rapport embrasse un spectre très large des enjeux posés par le déploiement de ces infrastructures (émission de gaz à effet de serre, pression sur les ressources en eau, artificialisation des sols, concurrence avec d'autres usages de l'électricité) mais il n'omet pas d'aborder également les questions de plus en plus prégnantes, en raison du contexte géopolitique actuel, liées à la souveraineté numérique et il prend également en compte les consommations à l'étranger destinées à des usages français.

La réalisation du travail d'inventaire des centres de données en France a permis de recenser, en 2024, 352 centres de données actifs sur le territoire pour un total de 8,16 TWh d'électricité consommés. Par ailleurs, le résultat de la modélisation pour la période 2024-2035 « montre que si aucune politique de transition écologique n'est mise en place, la consommation électrique des centres de données risque d'être multipliée par 3,7 rien que sur le territoire français, et multipliée par 4,4 si on tient compte de la consommation électrique des centres de données à l'étranger pour répondre aux usages des Français. » Cette évolution s'inscrit dans le cadre du scénario dit

« tendanciel » qui suppose une forte croissance liée à l'adoption massive de nouveaux usages et la diversification de l'offre de services numériques (principalement liée à l'IA et à la blockchain) et l'évolution de la typologie des centres de données vers de très grands centres désignés sous le terme « hyperscale ».



Le rapport propose divers scénarios prospectifs, du plus ambitieux en termes de sobriété - « Génération frugale » - comprenant notamment la mise en place de moratoires concernant la construction de nouvelles infrastructures, à ceux qui tablent sur les innovations technologiques comme le scénario « Technologies vertes », dans lequel les centres de données deviennent « des points d'appui stratégiques majeurs de la transition, en favorisant l'innovation technologique pour réduire les émissions d'autres secteurs d'activité et optimiser les consommations du numérique », en passant par le scénario « Coopérations territoriales », qui suppose un développement en concertation avec les territoires et l'adoption de normes encadrant l'implantation des centres de données.

Consultez le rapport en ligne : [La librairie ADEME - Prospective d'évolution des consommations des data centers à court, moyen et long terme de 2024 à 2060](#)



TRVE 2026 : option Tempo en augmentation et suppression de certaines options tarifaires

Les tarifs réglementés de vente d'électricité (TRVE) ont évolué le 1^{er} février 2026. Cette évolution se traduit par une légère baisse en moyenne du niveau des TRVE pour la majorité des consommateurs de l'ordre de moins 0,83% TTC. Toutefois, cette baisse moyenne, qui résulte d'un équilibre entre plusieurs facteurs (baisse des coûts d'approvisionnement en électricité qui compense la suppression de l'ARENH, hausse des coûts de commercialisation résultant de la hausse des coûts d'acquisition des CEE, ajustement de certaines taxes - accise sur l'électricité et CTA - et stabilité du tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité), dissimule quelques nuances.

De fait, la diminution du niveau moyen des TRVE bleus est plus marquée pour les clients professionnels (- 1,58% TTC soit - 3,82 euros TTC/MWH), que pour les clients résidentiels (- 0,74% TTC soit - 1,77 euro TTC/MWH). Par ailleurs, ces évolutions diffèrent en fonction des options tarifaires souscrites.

Ainsi, si les options Base et Heures creuses/Heures pleines (HC/HP) suivent la tendance générale, il n'en est pas de même pour l'offre Tempo qui connaît une augmentation moyenne de l'ordre de 6,2% TTC. Cette option tarifaire, qui concerne 900.000 usagers, vise à inciter les consommateurs à reporter leurs consommations dans les périodes de plus faibles tensions du système. Les jours de l'année sont ainsi répartis en trois couleurs avec 300 ou 301 jours bleus (période la plus favorable et la moins onéreuse pour consommer), 43 jours blancs de plus forte de tension avec des tarifs donc plus élevés et 22 jours rouges,

situés du 1^{er} novembre au 31 mars, au cours desquels le tarif du kWh en heures pleines est très élevé (plus de 3 fois le tarif des heures pleines de l'option HC/HP). Les consommateurs concernés devront donc faire preuve de la plus grande vigilance pour adapter leur consommation en conséquence pendant la période des jours rouges afin que cette option reste intéressante. L'option EJP, qui est en extinction, augmentera également en 2026 de 3,3% TTC en moyenne.

Il convient en outre de signaler que l'option Base des TRVE pour les puissances souscrites de 18 à 36kVA pour les consommateurs résidentiels est désormais supprimée en métropole (cf. [La Lettre des CCSPL n° 97](#)). Les consommateurs concernés qui n'auraient pas opté pour une autre option du TRVE (HC/HP ou Tempo) d'ici le 1^{er} février 2017, seront basculés automatiquement à cette date vers une offre avec option HC/HP (sauf si leur dispositif de comptage n'est pas adapté). Il en sera de même dans les Zones non interconnectées à compter du 1^{er} février 2018 et les options Base pour les puissances souscrites allant de 9 à 15 kVA sont désormais également en extinction dans ces territoires, comme en métropole (possibilité de conserver ces options mais impossibilité de modifier la puissance souscrite ou de souscrire de telles options tarifaires).

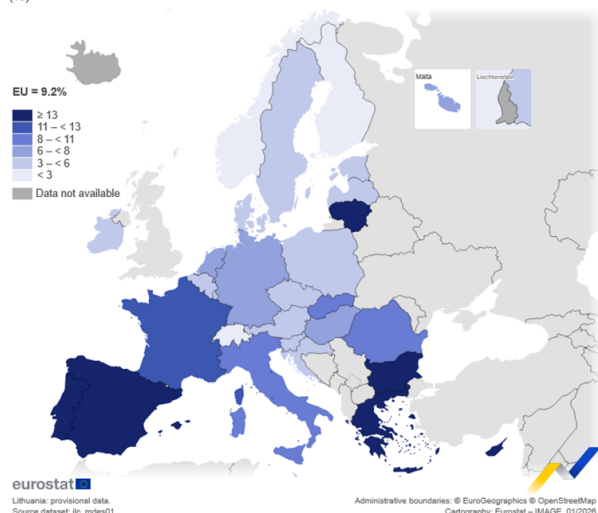
Pour en savoir plus : Cf. [Délibération n° 2026-06 de la CRE du 14 janvier 2026 portant proposition des tarifs réglementés de vente d'électricité en France métropolitaine continentale et en zones non interconnectées et arrêté et décisions tarifaires publiés dans le Journal officiel du 30 janvier 2026](#).

Précarité énergétique au sein de l'Union européenne

En 2024, 9,2% de la population de l'Union européenne n'était pas en mesure de chauffer suffisamment son logement d'après les données d'Eurostat, soit près d'un ménage sur dix.

La France se situe au-dessus de cette moyenne avec un taux de 11,8%, soit un niveau bien plus haut que trois de ses plus proches voisins : l'Allemagne (avec 6,3%), l'Italie (avec 8,6%) ou encore la Belgique (avec 4,8%).

People unable to keep their home adequately warm, 2024 (%)



Les proportions les plus élevées de personnes dans cette situation ont été observées en Bulgarie et en Grèce (19%), suivies de la Lituanie (18%) et de l'Espagne (17,5%). A l'inverse, la Finlande (2,7%), la Pologne et la Slovaquie (3,3%), ainsi que l'Estonie et le Luxembourg (3,6%) ont enregistré les proportions les plus faibles.

En volume de population se trouvant dans l'incapacité de chauffer suffisamment leur logement, la France figure donc au 2^e rang des pays de l'Union européenne, après l'Espagne, avec plus de 8 millions de personnes concernées.

A cet égard, il convient de rappeler que l'indicateur économique de suivi de la précarité énergétique en France (TEE_3D : part du revenu consacré aux dépenses énergétiques des logements) ne suffit pas à lui seul à caractériser les situations de précarité énergétique, les phénomènes de privation n'étant pas pris en compte. « En 2023, près de 3,1 millions de ménages (soit 10,1%) sont en situation de précarité énergétique, à savoir ils dépendent plus de 8% de leur revenu disponible pour l'énergie dans leur logement, tout en faisant partie des 30% les plus pauvres. [...]. Cet indicateur ne permet toutefois pas, à lui seul, de rendre compte de l'ensemble des réalités vécues par les ménages. » (cf. [Présentation](#) du tableau de bord ONPE 2025).

Source: [Eurostat - données 02/26](#)